



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DIX HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT SIX

DELIBERATION N°DCC2026-097

Nombre de membres :23

Affiliés au conseil communautaire : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération :18

Absents :5

Pouvoir :3

Pour :21

Contre :0

Abstentions :0

Date de la convocation : **08 Juin 2026**

Date d'affichage : **19 Juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix huit juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Jules Pierre BARTOLI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Valérie CALLEBAULT, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Marie Josée MARIACCIA (suppléante de M. BELLINI Pierre-François).

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Pierre POLI.

Absents représentés : Pierre François BELLINI (par Marie Josée MARIACCIA), Paul MAZZACAMI (par Roselyne FOLACCI), Dominique VINCENTI (par Marie-France ORSONI).

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BASTELICACCIA ».

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-06-06-00001 du 6 juin 2025 portant modification des compétences de la communauté de communes en matière de Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieux, cartes communales ;

Vu les coûts prévisionnels de Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bastelicaccia

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

-L'opération « Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bastelicaccia » est approuvée et une demande de financement est adressée à Monsieur le Président du conseil exécutif de la Corse et à Monsieur le Préfet de la Corse du Sud, conformément au plan de financement arrêté ci-dessous :

Dépenses totales éligibles	Financements	Taux	Recette
Mission d'ingénierie élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Bastelicaccia. 95 470.50 € HT	Etat (DGD)	56.6 %	54 045 €
	Collectivité de Corse	23.4 %	22 331.40 €
	Autofinancement du maître d'ouvrage	20%	19 094.10 €
TOTAL DES DEPENSES éligibles		MONTANT TOTAL DES RECETTES	
95 470.50 €		100%	
		95 470.50 €	

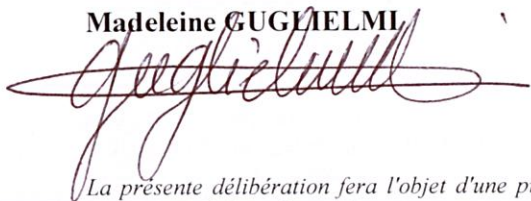
-Le Président est autorisé à lancer les marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIelmi



Le Président

Noël-Dominique LIMRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télerecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr